

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 A 11H45 A SAINT PARDOUX

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 septembre 2024

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Excusés :

Jérôme BOREL (SERVANT) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Monsieur Daniel CLUZEL est désigné comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

1- ACCORD-CADRE POUR UNE PRESTATION DE LOCATION ET MAINTENANCE DE VEHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES ELECTRIQUES

B2024-04-01 :

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert, pour la location sur une durée de 48 mois d'un minimum de 8 véhicules particuliers et utilitaires électriques.

La consultation comprenait 2 lots, chaque lot étant un marché distinct :

- LOT N°1 VEHICULES PARTICULIERS ELECTRIQUES (5 véhicules minimum) :
 - 1.1 : Véhicule particulier segment B ou C; Kilométrage annuel moyen estimatif 15000 km
 - 1.2 : Véhicule particulier segment B ou C; Kilométrage annuel moyen estimatif 20 000 km
 - 1.3 : Véhicule particulier segment B ou C; Kilométrage annuel moyen estimatif 25 000 km
- LOT N°2 VEHICULES UTILITAIRES 3 M3 ELECTRIQUES (3 véhicules minimum) :

Véhicule utilitaire segment ludospace VUL type Kangoo, Partner, Berlingo ; Kilométrage annuel moyen estimatif 18000 km

Pour chaque lot, les prestations devaient faire l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- ✓ Prix des prestations 60%
- ✓ Valeur technique 40%

Une seule entreprise a présenté une offre avant la date limite fixée au 9 septembre 2024 à midi :

- DIAC LOCATION SA.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 12 septembre à 8h30 pour étudier l'offre reçue.

Etant donné l'insuffisance de la concurrence (trop faible nombre d'offres reçues) et également le montant des loyers proposés par l'unique candidat qui dépassent le budget prévisionnel, la Commission d'Appel d'Offre a décidé de ne pas donner suite à la procédure de passation, pour motif d'intérêt général.

La CAO propose également de lancer une nouvelle consultation pour des prestations de location de véhicules électriques mais également d'acquisition de véhicules électriques, ceci afin de pouvoir envisager différentes possibilités de financement.

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 12 septembre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas donner suite à la procédure de passation pour motif d'intérêt général (insuffisance de la concurrence),**
- **AUTORISE le Président à lancer une nouvelle consultation comme proposé par la CAO.**

2- ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES THERMIQUES

B2024-04-02 :

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, le Syndicat de Sioule et Morge souhaite acquérir un minimum de 11 véhicules utilitaires thermiques.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert.

La consultation comprend de 5 lots, chaque lot étant un marché distinct :

- LOT 1 : VEHICULE UTILITAIRE 3 M3 THERMIQUE (segment ludospace VUL type Kangoo, Partner, Berlingo) : 1 véhicule minimum
- LOT 2 : VEHICULE UTILITAIRE 11 M3 L2H2 THERMIQUE (fourgon tôle 3,5 t type Master, Jumper, Boxer) : 1 véhicule minimum
- LOT 3 : VEHICULE UTILITAIRE 12,5 M3 L3H2 THERMIQUE (fourgon tôle 3,5 t type Master, Jumper, Boxer) : 1 véhicule minimum
- LOT 4 : VEHICULE UTILITAIRE TYPE BENNE THERMIQUE (fourgon benne 3,5 t) : 1 véhicule minimum
- LOT 5 : VEHICULE UTILITAIRE 4X4 THERMIQUE : 7 véhicules minimum

Pour chaque lot, les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- ✓ Prix des prestations 60%
- ✓ Valeur technique 40%

5 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au lundi 9 septembre 2024 à midi :

- MARTENAT AUVERGNE SAS
- SARL AF TRUCKS 63
- FAURIE TRUCKS CLERMONT-FERRAND
- ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne
- RENAULT DIAM MONTLUCON

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 12 septembre à 8h30 pour se prononcer sur l'admission des candidatures, procéder au classement des offres et attribuer les marchés pour les différents lots.

Lors de cette réunion, toutes les candidatures étant complètes, la CAO a décidé d'admettre tous les candidats.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres effectuée par le responsable technique du Syndicat, la CAO a décidé d'attribuer les marchés publics aux attributaires proposés dans le rapport d'analyse des offres.

Ainsi, la CAO a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT pour un véhicule	Montant HT pour tous les véhicules
<u>Lot n°1 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 3M3 THERMIQUE (1 véhicule minimum)	ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne	21 404,00 €	21 404,00 €
<u>Lot n°2 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 11 M3 L2H2 THERMIQUE (1 véhicule minimum)	SARL AF TRUCKS 63	33 000,00 €	33 000,00 €
<u>Lot n°3 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 12,5 M3 L3H2 THERMIQUE (1 véhicule minimum)	SARL AF TRUCKS 63	34 000,00 €	34 000,00 €
<u>Lot n°4 :</u> VEHICULE UTILITAIRE TYPE BENNE THERMIQUE (1 véhicule minimum)	SARL AF TRUCKS 63	41 250,00 €	41 250,00 €
<u>Lot n°5 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 4x4 THERMIQUE (7 véhicules minimum)	ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne	25 602,00 €	179 214,00 €

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'autoriser la signature des accords-cadres avec les entreprises retenues par la CAO.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 12 septembre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer les différents accords-cadres pour l'acquisition de véhicules utilitaires thermiques, conformément au tableau ci-dessus,
- **DECIDE** de déléguer au Président l'exécution de ces accords-cadres à bons de commande.

3- MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'INTERCONNEXION ENTRE L'UNITÉ DE DISTRIBUTION DE MANZAT / LA COUSSIDIÈRE ET L'UNITÉ DE DISTRIBUTION DE SAINT OURS / PESCHADOIRES

B2024-04-03 :

Le Président rappelle que ponctuellement, notamment suite à des périodes de précipitations importantes, la qualité des eaux produites par les captages de La Coussidière et du Grenouilloux se dégrade et dépasse pour le paramètre de la turbidité (aspect limpide de l'eau) les limites de qualité fixées par le Code général de la santé publique.

Les travaux programmés permettront lors de ces périodes de ne plus utiliser les eaux produites par ces deux captages et d'alimenter l'unité de distribution de Manzat par l'eau provenant de la ressource de Peschadoires.

Descriptif des travaux :

- Pose de 1200 ml de canalisation en fonte 100 mm entre le Moulin des Palles sur la commune de Charbonnières Les Vieilles et le captage du Grenouilloux sur la commune de Manzat.
- Modification des tuyauteries INOX dans les chambres de vannes des captages de La Coussidière et du Grenouilloux et pose de vannes électriques.
- Intégration des modifications de fonctionnement dans les automates de la station de La Coussidière et du captage du Grenouilloux.

Le Syndicat a donc lancé une consultation en procédure adaptée pour ce projet de « Sécurisation de la distribution en eau potable, Réalisation d'une interconnexion de secours en eau potable vers La Coussidière à Manzat ».

A noter que les candidats avaient l'obligation de répondre à la **prestation supplémentaire éventuelle (PSE)** suivante (l'acheteur se réservant le droit de commander ou non cette prestation) :

- PSE : Création d'une vidange pour la chambre à vannes du Grenouilloux.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- ✓ Qualité technique 60%
- ✓ Prix des prestations 40%

5 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au mardi 4 septembre 2024 à midi :

- SADE CGTH à Clermont-Ferrand (63),
- GRANDS DRAGAGES DU CENTRE à Abrest (03),
- TP LYAUDET à Saint Julien Puy Lavèze (63),
- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- BARBIERO à Désertines (03).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des candidatures et des offres et a proposé le classement suivant :

Offres de base sans la PSE (estimation par le bureau d'études REUR : 311 187,50 € HT) :

Offres		Montant HT de l'offre	Organisation générale et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prise en faveur de l'environnement	Mesures prises pour la réduction des nuisances	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
		Pondération	15	15	15	15	50	40	100%	
SADE CGTH	Note pondérée	381 399,30 €	15,00	10,50	15,00	15,00	55,50	15,17	70,67	4
GRANDS GRAGAGES DU CENTRE	Note pondérée	312 935,00 €	7,50	0,00	15,00	9,00	31,50	26,81	58,31	5
TP LYAUDET	Note pondérée	268 953,50 €	12,00	10,50	10,00	13,00	45,50	34,28	79,78	3
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note pondérée	259 921,50 €	15,00	10,00	15,00	15,00	55,00	35,82	90,82	2
BARBIERO	Note pondérée	235 325,00 €	15,00	14,00	15,00	15,00	59,00	40,00	99,00	1

Offres de base + PSE (estimation par le bureau d'études REUR : 314 787,50 € HT) :

Offres		Montant HT de l'offre + Montant HT PSE	Organisation générale et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prise en faveur de l'environnement	Mesures prises pour la réduction des nuisances	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
		Pondération	15	15	15	15	50	40	100%	
SADE CGTH	Note pondérée	387 299,30 €	15,00	10,50	15,00	15,00	55,50	14,97	70,47	4
GRANDS GRAGAGES DU CENTRE	Note pondérée	313 725,00 €	7,50	0,00	15,00	9,00	31,50	27,32	58,82	5
TP LYAUDET	Note pondérée	271 453,50 €	12,00	10,50	10,00	13,00	45,50	34,42	79,92	3
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note pondérée	265 821,50 €	15,00	10,00	15,00	15,00	55,00	35,37	90,37	2
BARBIERO	Note pondérée	238 225,00 €	15,00	14,00	15,00	15,00	59,00	40,00	99,00	1

Le Président propose au Bureau Syndical de retenir la prestation supplémentaire dans le cadre de ce marché de travaux, afin de permettre l'évacuation des eaux extérieures et ainsi favoriser la durabilité des installations dans le temps.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 12 septembre 2024, la proposition de retenir la PSE et le classement des offres proposé par le bureau d'études n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de base avec la PSE de l'entreprise BARBIERO pour un coût de 238 225,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la prestation supplémentaire dans le cadre du marché de travaux,
- DECIDE de retenir l'offre de BARBIERO pour un coût total de 238 225,00 € HT,
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

4- MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE MONTAIGUT EN COMBRAILLE / RUE DE LA CROIX VERTE, CHEMIN DE SAINT ROCH ET AVENUE DE LA COMBRAILLE

B2024-04-04 :

Suite au diagnostic des réseaux d'assainissement réalisé à Montaigut en Combraille, et en prévision d'un possible raccordement au réseau d'assainissement de Saint Eloy les Mines, des travaux de mise séparatif et de suppression des eaux parasites sont programmés dans le secteur de la Croix Verte.

Une consultation pour ces travaux a donc été lancée suivant une procédure adaptée.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- ✓ Qualité technique 60%
- ✓ Prix des prestations 40%

4 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au mardi 4 septembre 2024 à midi :

- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- ALZIN SAS à Malicorne (03),
- SADE CGTH à Clermont-Ferrand (63),
- COLAS MONTEIL à Saint Eloy les Mines (63).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des candidatures et des offres et a proposé le classement suivant :

Offres	Montant HT de l'offre	Organisation générale et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques	Mesures prise en faveur de l'environnement	Mesures prises pour la réduction des nuisances	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final	
	Pondération	15	15	15	15	60	40	100%		
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note pondérée	139 141,00 €	15,00	15,00	15,00	15,00	60,00	37,35	97,35	2
ALZIN SAS	Note pondérée	130 498,70 €	15,00	15,00	13,00	15,00	58,00	40,00	98,00	1
SADE CGTH	Note pondérée	199 829,00 €	14,00	14,00	15,00	15,00	58,00	18,75	76,75	4
COLAS MONTEIL	Note pondérée	183 786,50 €	14,00	14,50	15,00	15,00	58,50	23,67	82,17	3

(Estimation des travaux par le bureau d'études REUR : 162 180,60 € HT)

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est tenue le 12 septembre 2024, le classement des offres proposé par le bureau d'études n'a pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise ALZIN SAS pour un coût de 130 498,70 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir l'offre de ALZIN SAS pour un coût de 130 498,70 € HT,**
- **AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.**

Le Président précise que les travaux d'assainissement de Montaigut ne pourront pas être engagés avant mai / juin 2025, le Syndicat devant attendre l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ces travaux.

5- TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU DEPOT SUITE A LA GRELE

B2024-04-05 :

Dans le cadre de notre déclaration de sinistre suite à la grêle de juin 2022, nous devons réaliser les travaux de réfection de la toiture du dépôt de Montepdon avant le 31 décembre 2024 (délai maximum accordé par notre assureur après un premier report).

Pour mémoire, l'entreprise Combrailles Habitat avait été retenue initialement par le Syndicat de Sioule et Morge pour la réalisation de ces travaux. Le coût total des travaux sur la base des différents devis transmis par l'entreprise, s'élevait à 120 690 € HT.

La prise en charge par l'assureur après expertise s'élevait alors à 115 205 €.

Malheureusement, l'entreprise Combrailles Habitat nous a fait savoir en avril 2024 que l'inspection du travail avait demandé l'application de mesures de sécurité complémentaires, et que des coûts de désamiantage supplémentaires devaient être prévus. Le surcoût correspondant s'élevait à 53 300 € HT, par rapport au coût initial des travaux.

Ces nouveaux éléments ont été transmis à notre assureur et à son expert en vue d'une prise en charge ; l'expert nous a alors fait part de son souhait de respecter le chiffrage initial.

Après mise en concurrence, nous avons reçu de la part de l'entreprise POLYGON (entreprise contactée par l'expert) un devis d'un montant total de 129 660 € HT pour la réalisation de l'ensemble des travaux de réfection de la toiture.

Sur la base de ce dernier devis de POLYGON, l'assureur a actualisé sa prise en charge à un montant de 122 148,71 €.

Afin de respecter les délais de réalisation des travaux et également permettre l'installation des panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture, le Président propose donc au Bureau de passer commande auprès de POLYGON pour un montant total de 129 660 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 12 septembre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à passer commande auprès de POLYGON pour un montant total de 129 660 € HT.**

Le Président précise qu'un RDV sera organisé avec l'entreprise Combrailles Habitat afin de faire un point sur l'ensemble des travaux de toiture du siège du Syndicat de Sioule et Morge (la toiture du dépôt est confiée à POLYGON mais la toiture des bureaux sera bien rénovée par l'entreprise Combrailles Habitat sur la base de son devis daté du 13/02/2024).

6- PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE POUZOL / LA PASSERELLE

B2024-04-06 :

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer la convention de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif de La Passerelle située à Pouzol, avec la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

Lors de leur réunion du 12 septembre 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le contenu de la convention de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif de La Passerelle pour la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (convention jointe à la présente délibération),**
- **AUTORISE le Président à signer cette convention.**

**7- CONVENTION DE VENTE D'EAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCAN /
DESSERTE DE CHATEL-GUYON**

B2024-04-07 :

A vu de l'avancement des discussions avec la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan, le Président demande au Bureau Syndical de se positionner sur le tarif à appliquer pour la vente d'eau en gros à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan, en vue de la desserte de Châtel-Guyon.

Lors de leur réunion du 12 septembre 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont retenu à la majorité, après discussion, un tarif minimum de 0,66 € HT / m3.

Le Président propose donc au Bureau l'application d'un tarif minimum de 0,66 € HT / m3.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, avec :

15 voix POUR,

1 voix CONTRE,

Et 0 abstention,

- **DECIDE de retenir un tarif minimum de 0,66 € HT / m3 pour la vente d'eau en gros à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan, en vue de la desserte de Châtel-Guyon,**
- **AUTORISE sous réserve de l'application de ce tarif, le Président à signer la convention de vente d'eau correspondante.**

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 12h15.

Le Président

Le secrétaire de séance

Luc CAILLOUX

Daniel CLUZEL

